Bibliothèque

Récolte des besoins

La Bibliothèque d'un syndicat intercommunal consiste en 5 points de prêt. Ces centres disposent d'ordinateurs personnels interconnectés qui doivent permettre de gérer les emprunts. L'interview des bibliothécaires permet de déterminer les faits suivants : - Un client qui s'inscrit à la bibliothèque verse une caution. - Suivant le montant de cette caution il aura le droit d'effectuer en même temps de 1 à 10 emprunts. - Les emprunts durent au maximum 8 jours. - Un livre est caractérisé par son numéro dans la bibliothèque (identifiant), son éditeur et son (ses) auteur(s). - On veut pouvoir obtenir, pour chaque client les emprunts qu'il a effectués (nombre, numéro et titre du livre, date de l'emprunt) au cours des trois derniers mois. - Toutes les semaines, on édite la liste des emprunteurs en retard : nom et adresse du client, date de l'emprunt, numéro(s) et titre du (des) livre(s) concerné(s). - On veut enfin pouvoir connaître pour chaque livre sa date d'achat et son état.